

BOISSEAUX



RELÈVE DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES



La SICAP vous informe que la relève des compteurs électriques dans votre commune sera effectuée par un agent technique de la SICAP :

Entre le 13 & 31 mai 2024

Nous vous remercions par avance d'en faciliter l'accès.

En cas d'absence, vous avez plusieurs solutions pour nous communiquer vos index :

- par la carte avis de passage qui sera déposée dans votre boîte aux lettres ;
- via votre [espace client](#) ;
- en créant votre espace client (voir QRcode ci-dessous) ;
- par mail : index-facturation@sicap-pithiviers.net



 Espace client

Le service clientèle est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Si votre installation est équipée d'un compteur SAMM communiquant, merci de ne pas tenir compte de cette information.